REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

CALUIRE & CUIRE

Canton de

Compte rendu affiché le 12 décembre 2017

COMMUNE

DE Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 28 novembre 2017

CALUIRE & CUIRE Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-101 Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

VOEU POUR LA MISE EN

PLACE D'UN PACTE DE

CONFIANCE DURABLE

SUR LA POLITIQUE DE

LOGEMENT SOCIAL

Etaient présents: M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET. M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND. Mme CRESPY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COCHET), M. TAKI (par proc. à M. ROULE), M. CHAVANE, proc Mme BASDEREFF, Mme DU GARDIN (par M. COUTURIER), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. CHAVANE à partir Mme HAMZAOUI du 2017-91), M. PETIT, (par Mme HAMPARSOUMIAN jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC. M. HOUDAYER, M. DUREL. M. CHASTENET, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOINT). Mme ROQUES (par proc. à Mme LACROIX), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-80

inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD - de LESTANG

Etait absente: Mme CHIAVAZZA

PREFECTURE Accusé de réception

10entifiant de l'Acte : 069 216900340.....

Rapport de: M. LE MAIRE

Conformément à l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 14 de son règlement intérieur, le Conseil Municipal peut émettre des motions ou des vœux sur toute affaire relevant de sa compétence ou ayant un intérêt local.

"Face aux orientations de la loi de Finances et notamment des dispositions de l'article 52, et au regard des débats et des motions votées dans les Conseils d'administration des bailleurs sociaux présents sur la commune de Caluire et Cuire, la Ville de Caluire et Cuire souhaite interpeller le Gouvernement sur les conséquences de ses choix budgétaires.

Ouï le rapport de Monsieur le Maire proposant le vœu suivant :

"Les élus de la Ville de Caluire et Cuire sont convaincus d'un nécessaire débat sur le devenir du logement, et particulièrement du logement social en France pour mieux répondre aux besoins. Ils regrettent la soudaineté de la décision gouvernementale et ses conséquences.

La mise en œuvre des orientations de la Loi de Finances va conduire les bailleurs sociaux à un résultat négatif ou fortement diminué qui les amputera de leurs capacités d'investissement pour engager de nouvelles opérations de constructions neuves et de réhabilitations de l'existant.

Ils proposent que la nécessaire modernisation du modèle HLM s'étudie dans un pacte de confiance durable avec l'État comportant des engagements fermes réciproques des bailleurs sociaux, des collectivités territoriales compétentes et de l'État définis dans le cadre d'un dialogue partenarial constructif.

Car au-delà d'une approche comptable, les élus de la Ville de Caluire et Cuire souhaitent contribuer à donner du sens, à bâtir une vision de la place et du rôle du logement social en France et particulièrement dans notre ville ».

M. MATTEUCCI propose l'amendement N° 1 suivant :

La mise en œuvre des orientations de la Loi de Finances va conduire les bailleurs sociaux à un résultat négatif ou fortement diminué qui les amputera de leurs capacités d'investissement pour engager de nouvelles opérations "d'optimisation énergétique", de constructions neuves et de réhabilitations de l'existant ".

M. MATTEUCCI propose l'amendement N° 2 suivant :

En conclusion : "Le Conseil Municipal émet le vœu que le gouvernement retire l'article 52 du Projet de Loi de Finances et ouvre un véritable dialogue avec les collectivités locales et les bailleurs par le biais d'un " Grenelle du logement " permettant de répondre aux enjeux et aux besoins réels du logement social dans notre pays.

Que le gouvernement fasse d'une véritable politique des aides à la pierre le coeur du " choc de l'offre " annoncé et permette ainsi aux bailleurs de produire des logements dont les loyers seront accessibles au plus grand nombre et aux plus modestes de nos concitoyens ".

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

par 38 voix pour et 4 abstentions,

- ADOPTE

l'amendement N° 1.

- REJETTE

l'amendement N° 2, par 34 voix contre, 4 pour et 4 abstentions.

- ADOPTE

par 38 voix pour et 4 abstentions,

le vœu ci-dessous :

"Les élus de la Ville de Caluire et Cuire sont convaincus d'un nécessaire débat sur le devenir du logement, et particulièrement du logement social en France pour mieux répondre aux besoins. Ils regrettent la soudaineté de la décision gouvernementale et ses conséquences.

La mise en œuvre des orientations de la Loi de Finances va conduire les bailleurs sociaux à un résultat négatif ou fortement diminué qui les amputera de leurs capacités d'investissement pour engager de nouvelles opérations d'optimisation énergétique, de constructions neuves et de réhabilitations de l'existant.

Ils proposent que la nécessaire modernisation du modèle HLM s'étudie dans un pacte de confiance durable avec l'État comportant des engagements fermes réciproques des bailleurs sociaux, des collectivités territoriales compétentes et de l'État définis dans le cadre d'un dialogue partenarial constructif.

Car au-delà d'une approche comptable, les élus de la Ville de Caluire et Cuire souhaitent contribuer à donner du sens, à bâtir une vision de la place et du rôle du logement social en France et particulièrement dans notre ville ».

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 décembre 2017 LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE LE MAIRE Philippe COCHET